

*Ce livret d'accueil est conçu pour vous présenter
l'Institut d'Insertion Médico-Éducatif ou IIME.*

Il vous sera utile afin de faciliter votre arrivée parmi nous.

*Il vous présente l'établissement et décrit l'organisation de la vie
au quotidien ainsi que les us et coutumes à connaître.*



1. Le mot d'accueil

*Nous vous accompagnerons pas à pas.
Forts de plus de 30 ans d'expérience,
nous construirons ensemble
un projet pour votre enfant,
respectueux de sa personnalité,
de ses possibilités et de vos souhaits.*

2. L'IIME, c'est quoi ?

L'Institut d'Insertion Médico-Éducatif est un établissement public à caractère administratif qui s'inscrit dans le cadre de la délibération N°2003-15 du 09 janvier 2003 portant réglementation des établissements et services médico-sociaux.

L'établissement est géré par un Conseil d'Administration, présidé par le ministre en charge de la solidarité.

L'IIME est un établissement médico-social spécialisé. À ce titre, c'est avant tout une structure qui vise à l'autonomie et la protection de la personne, à la cohésion sociale, à l'exercice de la citoyenneté, à la prévention des exclusions et la correction de ses effets.

Son directeur est M. Christian FOUET.

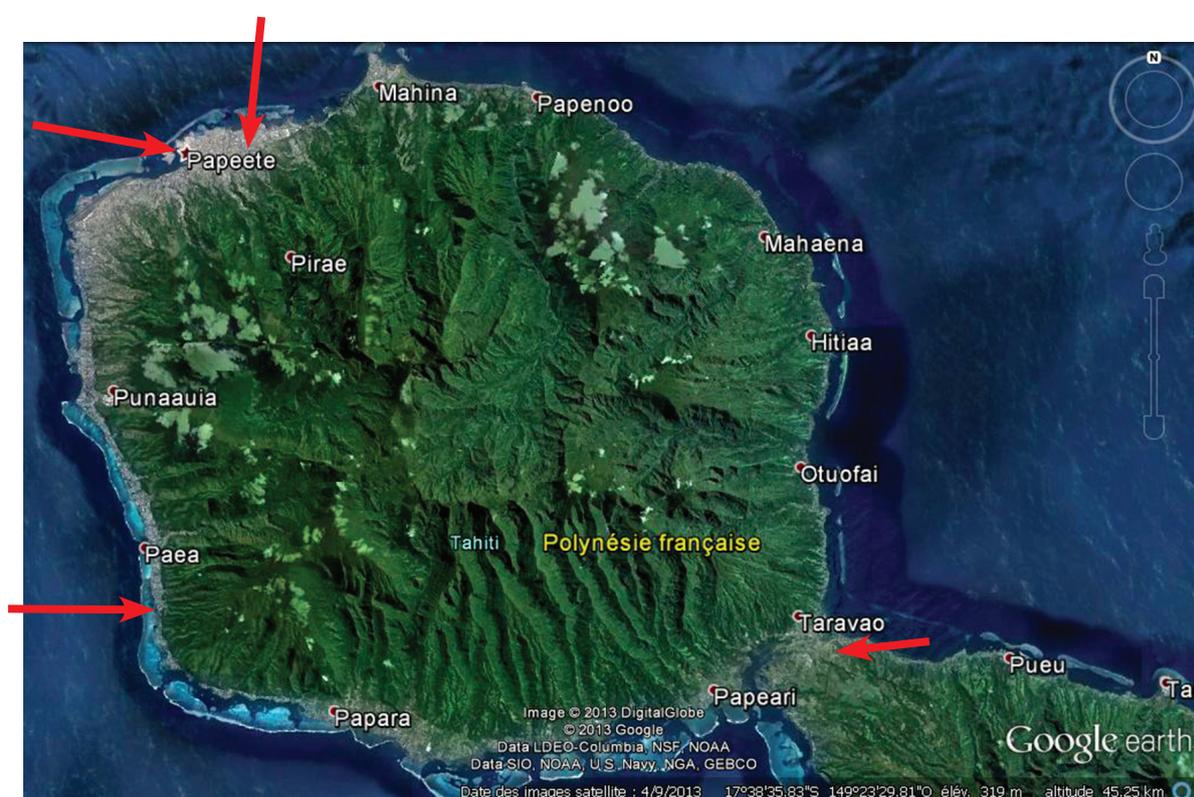
Son activité de service est organisée sur les 3 sites et sur la Section d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile situés sur l'île de Tahiti.

L'établissement est ouvert au minimum 210 jours par an selon un calendrier établi annuellement et remis lors de votre admission.



3. Où se trouvent les centres ?

- ➔ Le siège administratif se trouve à Fare Ute, derrière la DGAE.
 - ➔ Le site **Te Ana Hau** est situé derrière la mairie de Pirae.
 - ➔ Le site **Tearama** est situé à Paea au PK 25, côté montagne.
 - ➔ Le site de **Tamaru Arii** se trouve sur la presqu'île, au dessus de la Mairie de Taravao.
- ➔ La **SESSAD**, à ses bureaux sur le site Te Ana Hau et sur celui de Tearama



4. Population concernée

- L'établissement est autorisé à prendre en charge 210 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans.
- Il a pour mission d'accueillir, sur la Polynésie, les enfants souffrant de déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés et de les accompagner sur le plan éducatif, pédagogique et médico-social en leur proposant une prise en charge réaliste, individuelle, adaptée et des activités personnalisées.

5. Une journée à l'IIME

Il y a 7 moments forts :

- 1) Transport et accompagnement de la maison au site d'accueil,
- 2) Accueil,
- 3) Prises en charge scolaires, éducatives et rééducatives, ateliers, activités sportives...
- 4) Repas,
- 5) Prises en charge scolaires, éducatives et rééducatives, ateliers, activités sportives...
- 6) Bilan de la journée avec votre enfant, contact avec vous par le carnet de liaison,
- 7) Transport et accompagnement du site d'accueil à la maison.



6. Présentation des sites

- a) Site **Te Ana Hau** à Pirae : Situé sur un grand terrain planté d'arbres fruitiers, le site accueille dans des bâtiments rénovés, deux types de population :
- Des enfants âgés de 6 à 14 ans, c'est l'institut médico-pédagogique,
 - Des jeunes âgés de 6 à 20 ans, c'est la section médico-éducative occupationnelle.

Vous serez accueillis par le responsable de site, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures et le vendredi de 7 heures à midi.

- b) Site **Tearama** à Paea : Situé au bord de la route de ceinture au pied de la montagne, le site accueille dans des locaux aménagés, deux types de population :
- Des adolescents âgés de 14 à 20 ans en institut médico professionnel
 - Des adolescents âgés de 14 à 20 ans en groupe de maintien des acquis sociaux.

Le responsable de site aura le plaisir de vous y recevoir, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures et le vendredi de 7 heures à midi.

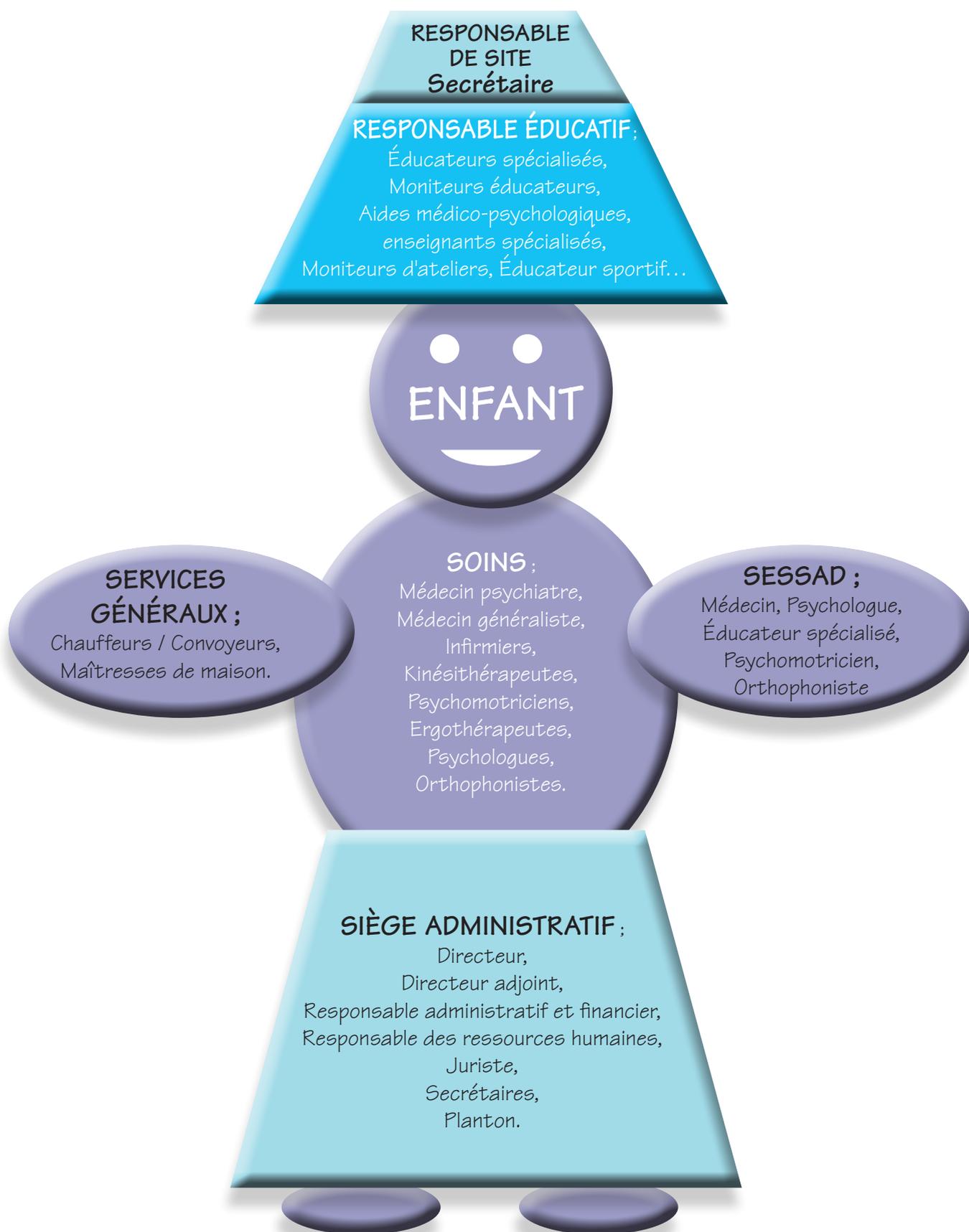
- c) Site **Tamaru Aarii** à Taravao : Situé sur une colline au cœur d'un terrain verdoyant, doté de locaux adaptés, le site Tamaru Aarii accueille trois types de population :
- Des enfants âgés de 6 à 14 ans, c'est l'institut médico-pédagogique
 - Des adolescents âgés de 14 à 20 ans en institut médico-professionnel
 - 10 jeunes polyhandicapés

Le responsable de site vous accueillera, du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 12h30.

- d) La **SESSAD** (Section d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) est située dans les locaux des sites de Pirae et de Paea. Elle intervient auprès d'enfants scolarisés essentiellement en CLIS et UPI âgés de 5 à 16 ans ; entre Mahina et Faa'a pour la côte Est, et entre Punaauia et Taravao pour la côte Ouest. L'objectif de la SESSAD est de favoriser l'intégration scolaire en intervenant auprès des enfants dans leur lieux de vie habituels.
- Les jeunes sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire.

Le directeur adjoint vous recevra du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30.

Une équipe pluridisciplinaire travaille auprès de votre enfant



7. Le groupe de vie

- Chacun doit trouver sa place dans son groupe de vie, qu'il soit fille ou garçon, plus ou moins en difficulté, plus ou moins âgé.
- Le groupe de vie est un lieu où s'élaborent les règles de vie en collectivité. C'est le lieu où le jeune peut s'appuyer sur les adultes. L'équipe éducative est attentive à chacun des jeunes ; elle soutient la mise en place des prestations (thérapeutiques, psychologiques, en orthophonie, en psychomotricité...), les projets scolaires et les progrès accomplis.
- L'équipe accompagne aussi le jeune dans toutes ses découvertes culturelles autour des activités éducatives, sportives ou thérapeutiques.

8. Les vacances et les transferts

- Les jeunes admis à l'IIME n'auront pas les mêmes vacances que leurs frères et sœurs.
- Durant les vacances scolaires, l'accompagnement continue et différentes activités sont mises en place. Les jeunes auront encore leurs rendez-vous jusqu'à la mi-juillet en orthophonie, psychomotricité ou avec le psychologue.
- Nous appelons « **transferts** » les séjours organisés par l'IIME en dehors du site. C'est un moment de séparation, de rupture avec le cadre institutionnel et le lieu de vie habituel.
- La rentrée se fait généralement la première quinzaine du mois d'août.

9. Nos services

Nous assurons :



Une action
éducative, sportive
et d'apprentissage,

Un suivi médical,
paramédical et
psychologique,



Une scolarité
adaptée et
individualisée,

Un transport du
domicile au site
d'accueil et retour,



Une restauration
le midi fournie
par un traiteur,

Un service
d'entretien.



10. La procédure d'admission

- **Vous devez être en possession de la notification de la CTES** spécifiant une orientation en IME.
- **À l'analyse du dossier** de votre enfant, nous confirmerons ou non, si l'établissement peut répondre à ses besoins.
- **Lorsque la décision d'admission est prise** par le directeur, votre enfant sera:
 - Soit accueilli directement dans l'établissement si une place est libre ;
 - Soit inscrit en liste d'attente si l'établissement est complet.
 - Soit le dossier sera retransmis à la CTES pour une nouvelle orientation.
- **Lors de l'admission :**
Vous rencontrerez l'éducateur référent de votre enfant et les membres de l'équipe.
- **Une période dite « d'observation »** de trois mois est mise en place pour faire la connaissance de votre enfant, et vous proposer un projet individualisé.

11. Quels documents dois-je fournir ?

- 1) Une copie de l'attestation de la CPS (carte verte) ;
- 2) Une copie de l'attestation de l'assurance scolaire ou de responsabilité civile ;
- 3) Le carnet de santé de l'enfant ;
- 4) Un extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille (éventuellement, extrait de jugement concernant la tutelle, le droit de garde ou le droit de visite) ;
- 5) Un certificat de résidence, vos coordonnées postales et téléphonique ;
- 6) 4 photos d'identité ;
- 7) Un RIB

12. Le projet de votre enfant et votre place

- Le projet individuel s'élabore avec vous, parents, et tous les intervenants impliqués dans l'accompagnement de votre enfant.
- Ce dernier est écrit et vous est transmis, car vous êtes les premiers concernés par le projet de votre enfant.
- Le projet individuel est réévalué chaque année ou chaque fois que cela s'avère nécessaire, il est élaboré dans le cadre des réunions de synthèse.

Il est adapté aux besoins de votre enfant.



13. Votre enfant a des droits mais il a aussi des devoirs qui sont inscrits dans le règlement intérieur de l'institution

L'IIME est un lieu où on vit ensemble

<i>Droits</i>	<i>Devoirs</i>
<p>J'ai le droit ...</p> <p>D'être respecté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par mes camarades et par les adultes. <p>De me sentir en sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je ne serai pas agressé ; - Je ne serai pas puni par des coups ; - Je ne serai pas insulté. <p>De m'exprimer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander un rendez-vous ; - De dire si j'ai mal et d'être soigné ; - De donner mon avis sur mon projet individuel. <p>D'être écouté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De pouvoir confier mes difficultés à un adulte. 	<p>Je dois...</p> <p>Respecter les règles de vie collective</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le règlement intérieur <p>Respecter les lieux et le matériel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas salir (Propreté) ou casser (Intégrité) volontairement ; - Ne pas utiliser les lieux réservés à d'autres personnes ou activités ; - Ne pas gaspiller la nourriture. <p>Respecter les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dire bonjour ; - Ne pas taper, insulter, ou se moquer , crier, courir n'importe où, faire du bruit ; - Écouter les autres ; - Ne pas voler ; - Respecter le corps des autres. <p>Me respecter moi-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être propre ; - Avoir une tenue correcte ; - Accepter de me faire soigner ; - Ne pas me faire mal. <p>Signaler :</p> <p style="padding-left: 20px;">Les injustices commises envers moi ou les autres.</p>

14. Qui sont nos partenaires ?

Nous travaillons en partenariat avec :

- l'Éducation,
- la Direction des Affaires Sociales (DAS),
- la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP),
- la Commission Territoriale de l'Enseignement Spécialisé (CTES),
- la Caisse de prévoyance sociale (CPS),
- les communes, le secteur de la Santé...,
- les fédérations sportives,
- les associations et les entreprises privées.

15. Comment nous contacter ?

Siège administratif : BP 3226, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française.
Tél. (689) 40 50 83 90
secretariat@iime.pf

Site de Pirae : Tél. (689) 40 54 17 70
teanahau@iime.pf

Site de Paea : Tél. (689) 40 43 85 60
tearama@iime.pf

Site de Taravao : Tél. (689) 40 54 71 65
tamaruarii@iime.pf

SESSAD : Tél. (689) 40 54 17 74
sessad@iime.pf

